

CONSEIL MUNICIPAL DE BILLEZOIS

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Compte administratif 2021 – Commune -

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

Dépenses de fonctionnement :	244 624.83 €
Recettes de fonctionnement :	337 109.54 €
Dépenses d'investissements :	92 489.10 €
Recettes d'investissements :	44 759.86 €

Compte administratif 2021 – Assainissement -

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

Dépenses de fonctionnement :	13 753.40 €
Recettes de fonctionnement :	18 356.69 €
Dépenses d'investissements :	8 361.78 €
Recettes d'investissements :	7 326.55 €

Compte administratif 2021 – Le Ponsut -

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

Résultat de l'exercice : 30 786.01 €

Budget clos au 31 décembre 2021.

Taux d'imposition : INCHANGES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022

Rappel taux 2021 :

Foncier bâti	12.34 %
Foncier non bâti	33.38 %

Investissements 2022

- Remplacement du mode de chauffage actuel de la salle polyvalente avec l'installation d'un chauffage rayonnant au plafond. Travaux réalisés par l'entreprise DURAND.
- Remplacement des portes d'entrée des logement communaux ancienne mairie et école. Validation du devis EC2F.
- Extension du columbarium au cimetière.
- Remplacement des chaises de la salle polyvalente

Bâtiments communaux

- Les travaux d'extension de l'auberge des Marronniers sont en cours. Création d'une salle de restauration et d'une cuisine.
- Salle polyvalente : compte-rendu de la commission de sécurité. Divers travaux à prévoir.

Chemins communaux

- Prévoir de faire réaliser des purges sur le chemin de Beusoleil et sur le chemin des Girauds.
- Demande de devis pour la rénovation de la peinture au sol du stop lieu-dit « Lamarron » et du passage piéton devant la mairie.
- Demande d'une étude pour la modification du carrefour des Praux avec la route départementale.

SIVOM

Validation de la convention d'entretien des poteaux incendie pour l'année 2022.

Le Maire a été informé d'une nouvelle loi : le budget assainissement doit s'équilibrer en dépenses et recettes à compter de l'année 2026.

Communauté de communes Pays de Lapalisse

Transfert de charges et de ressources :

Le conseil municipal décide de valider l'avenant n° 21 au rapport final de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources à la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse.

Questions diverses

- Le bourg : vu l'état des arbres, le conseil municipal a décidé de les supprimer pour améliorer le parking.
- Voie communale n°7 (route de Falconnière) : demande de devis pour la pose de grilles d'évacuation devant les entrées de propriétés.
- Projet d'agrandissement du terrain de football et installation d'un filet de protection derrière les cages de buts. (Travaux réalisés par la communauté de communes).
- personnel communal : protection sociale complémentaire. Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de mettre en place la protection sociale et la participation à la mutuelle complémentaire pour le personnel communal. Le projet sera finalisé dans les prochains mois.
- Le bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril sera ouvert de 8h00 à 19h00.